

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2008.

PERIODE	2 ^{ème} TRIM 2008	2 ^{ème} TRIM 2007	AU 30 JUIN 2008	AU 30 JUIN 2007	AU 31 DEC. 2007
1- Produits d'exploitation bancaires	63 751	54 355	121 682	102 821	221 323
• Intérêts	47 799	41 230	91 252	77 050	168 075
• Commissions en produits	7 748	6 527	14 400	12 147	26 480
• Revenus du portefeuille commercial et opérations financières	2 756	2 029	4 814	3 645	7 878
• Revenus du portefeuille d'investissement	5 449	4 569	11 216	9 979	18 890
2- Charges d'exploitation bancaires	30 357	26 403	62 506	50 659	106 402
• Intérêts encourus	29 529	25 770	61 354	49 598	103 627
• Commissions encourues	828	633	1 152	1 061	2 775
• Autres charges					
3-Produit net bancaire	33 394	27 952	59 176	52 162	114 921
4- Autres produits d'exploitation	518	340	844	566	1 548
5- Charges opératoires	9 796	12 173	19 934	21 422	42 765
Dont:					
• Frais de personnel	7 165	9 428	15 208	17 206	32 925
• Charges générales d'exploitation	2 631	2 745	4 726	4 216	9 840
6- Structure du Portefeuille	-	-	375 096	329 419	382 048
• Portefeuille- titres commercial	-	-	3 554	4 301	3 291
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	371 542	325 118	378 757
7- Encours des crédits (HORS DOTATION AUX PROVISIONS DE LA PERIODE)	-	-	2 165 109	1 863 602	2 015 731
8- Encours des dépôts	-	-	2 374 618	2 016 310	2 072 285
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	604 820	614 578	548 856
• Dépôts d'épargne	-	-	335 636	300 265	309 417
• Dépôts à terme	-	-	1 366 970	1 048 338	1 170 531
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	67 192	53 129	43 481
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	305 021	270 176	280 692
10- Capitaux propres (1)	-	-	264 379	217 960	243 364

(1) Les capitaux propres sont publiés hors résultats de la période.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par SICAR Amen et Cotif SICAR, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables ainsi que des actions cotées en bourse.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat au 30 juin 2008.

LES FAITS SAILLANTS

1. Ouverture d'agence

Après l'ouverture de 6 agences en 2007, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau avec l'entrée en exploitation, au cours du premier semestre 2008 de 4 nouvelles agences :

- Menzel Temime
- Sidi Bou saïd
- Les Berges du Lac 2
- Enfidha

2. Démarrage de l'activité sur les options de change

A la faveur de la nouvelle circulaire n°2007/27 de la BCT, AMEN BANK a mis à la disposition de sa clientèle pour la première fois en Tunisie, un nouvel instrument de couverture contre le risque de change : les options de change.

Cet instrument qui étend la couverture jusqu'à 3 ans, confère à son détenteur, moyennant le paiement d'une prime négociable, le droit et non l'obligation d'exercer à l'échéance le cours convenu tout en lui permettant de renoncer à ce droit et de profiter d'une tendance favorable des cours.

Plus souple que le change à terme, il permet aux entreprises tunisiennes d'optimiser la couverture du risque de change en fixant le cours de couverture en fonction de leur propre profil de risque.

3. Lancement de nouveaux produits

- **Lancement du Virement Express par Sms** : Ce service, totalement sécurisé, permet au client abonné à Amen Sms de transférer à la personne de son choix, une somme d'argent pouvant atteindre 200 dinars. Le bénéficiaire n'est pas tenu de détenir un compte bancaire et peut retirer cet argent d'une manière quasi instantanée auprès des 97 agences d'AMEN BANK.

La commercialisation du « Virement Express Par SMS » est accompagnée par d'autres prestations qui viennent enrichir le produit Amen Sms.

- **Lancement du Service Western Union** : AMEN BANK a signé un contrat de représentation avec Western Union pour les services de transfert d'argent. Ce service sera rapidement déployé sur l'ensemble du réseau.

4. Nouvelles applications informatiques

- **Lancement de la solution Subcustody** : Amen Bank offre à sa clientèle internationale, composée d'investisseurs institutionnels, de banques et d'intermédiaires financiers, ses services de sous conservations de titres "Sub Custody" grâce à la solution BFI-MEGARA CUSTODY.

Grâce à cette solution, AMEN BANK assure, selon les standards internationaux, plusieurs fonctions liées aux titres émis sur les marchés réglementés de la place de Tunis.

- **Acquisition d'un nouveau noyau comptable** : AMEN BANK a lancé une consultation pour la mise en place d'un noyau comptable et de reporting qui doit s'intégrer avec le système d'information de la banque.

Le projet a pour objectif de moderniser le système de gestion comptable et de reporting et de permettre une adaptation aux dispositions des normes comptables internationales.